



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 novembre 2021

Résolution 2606 (2021)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8904^e séance,
le 15 novembre 2021**

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant toutes ses résolutions antérieures et toutes les déclarations de sa présidence concernant la situation à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud et soulignant qu'il importe de s'y conformer et de les appliquer pleinement,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Soudan et du Soudan du Sud,

Constatant que la situation actuelle à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud continue de menacer la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de proroger jusqu'au 15 décembre 2021 le mandat de la FISNUA énoncé aux paragraphes 1 et 2 de sa résolution 2575 (2021), qui renvoient aux dispositions pertinentes des résolutions 1990 (2011), 2024 (2011), 2075 (2012) et 2550 (2020) ;

2. *Décide* de demeurer activement saisi de la question.

